

En cas de besoin :

- Contactez le comité d'éthique et de déontologie : ethique@ffabaikido.fr
- Contactez vos référent.e.s de ligue pour les questions de violences sexuelles et sexistes et de harcèlement
- Faites un signalement à signalsports : signal-sports@sports.gouv.fr
 - Qui peut saisir Signal-Sports ?
 - Les victimes (mineur·e·s ou majeur·e·s)
 - Les témoins (pratiquant·e·s, parents, bénévoles)
 - Les dirigeant·e·s, encadrant·e·s et responsables fédéraux¹
 - Toute personne ayant un doute sur le comportement d'un éducateur ou d'un licencié
- Contactez France-victimes : victimes@116006.fr ou par téléphone au 116 006
- Signalez une violence conjugale, sexuelle ou sexiste : www.service-public.fr/cmi

Ressources nationales essentielles :

- 3919 – Violences Femmes Info : Écoute, information et orientation pour les femmes majeures victimes de violences. (appel anonyme et gratuit, 24h/24, 7j/7)
- 0 800 05 95 95 – Collectif Féministe Contre le Viol : Information et accompagnement spécifiques aux violences sexuelles.
- 119 – Allô Enfance en Danger : Pour toute situation concernant un·e mineur·e en danger ou en risque de danger, même en cas de doute. (confidentiel, gratuit, 24h/24, 7j/7)
- 3018 – Cyberviolences : Pour le harcèlement et les violences en ligne.

¹ Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. (s.d.). *Cellule Signal-sports*. Site officiel du ministère des Sports. <https://www.sports.gouv.fr/cellule-signal-sports-63> « Si vous êtes agent de l'État dans les services, établissements et fédérations sportives et que des actes de violence à caractère sexuel sont portés à votre connaissance par la victime ou par une personne à qui la victime s'est confiée, vous devez : Saisir immédiatement le procureur de la République sur la base de l'article 40 du code de procédure pénale (CPP) via un signalement ; Engager une procédure administrative via les services territoriaux de l'Etat afin de vérifier la réalité des faits ; Informer la direction des sports du ministère chargé des Sports des procédures engagées à l'adresse suivante : signal-sports@sports.gouv.fr »